

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – Justice – Solidarité

31 MARS 2011

Conakry, le...../...../ 2011

MINISTRE D'ETAT CHARGE DE
L'ENERGIE ET DE
L'ENVIRONNEMENT

LE MINISTRE

MINISTRE DELEGUE CHARGE
DE L'ENVIRONNEMENT

A

N° 0144 /MDE / CAB/ 2011

Objet : Besoins en renforcement de capacités pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation.

Monsieur Ahmed Djoghlaif,
Secrétaire Exécutif de la Convention sur la diversité biologique, UNEP, 413 Saint-Jacques Street, Suite 800
Montréal, Québec, CANADA
E-mail : secretariat@cbd.int

V/Réf : Notification 2010-216

Monsieur le Secrétaire Exécutif,

En réponse à la Notification SCBD/ABS/VN/SG/74553 du 16 décembre 2010, j'ai l'honneur de vous signifier que la République de Guinée, pays en développement classé parmi les moins développés et Partie à la Convention des Nations Unies sur la Diversité Biologique (CDB) éprouve d'importants besoins de renforcement de capacités pour la mise œuvre de cette Convention en général et en particulier son troisième objectif.

Dans ce cadre, pour le démarrage du processus de mise en œuvre du Protocole de Nagoya sur l'Accès aux ressources génétiques et le Partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, en République de Guinée, les besoins requis, en matière de renforcement de capacités sont principalement les suivants:

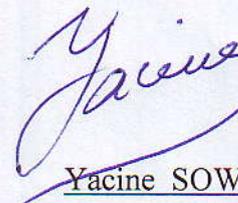
- 1) Facilitation des premières étapes d'appropriation et de mise en œuvre (signature ratification) par la mise à disposition d'un financement spécifique approprié;
- 2) Création des conditions matérielles de base pour le fonctionnement de l'institution en charge de la question d'accès et de partage des avantages (fourniture d'équipements informatiques et consommables, allocation d'un fonds pour le paiement des services, tels: la connexion à internet, l'organisation de tables rondes d'information et de sensibilisation etc....), en vue de faciliter la conduite des activités relatives à la mise en œuvre du Protocole, qui sont entre autres:
 - ✓ la collecte et l'analyse de l'information existante en matière d'accès et de partage des avantages ;
 - ✓ l'élaboration des stratégies et mise en place de systèmes de communication avec les différents partenaires nationaux et internationaux ;

- ✓ la mise en place de la législation nationale en matière d'accès et de partage des avantages.
- 3) L'amélioration de la capacité d'expertise du personnel en charge de la question d'accès et de partage des avantages (Points Focaux CDB/APA) par une formation spécifique en matière de gestion de la biodiversité en général et d'accès et de partage d'avantages en particulier, pour favoriser la constitution d'une unité nationale consistante pour la mise en œuvre du Protocole;
- 4) L'élargissement de l'appui au personnel en charge de la CDB, de l'accès et du partage des avantages pour la participation aux réunions internationales y afférentes, qui sont généralement d'excellents cadres de concertation, d'échange d'information et d'expérience, pouvant davantage édifier les participants.

Dans attente d'une suite favorable par rapport à ces besoins exprimés pour un démarrage rapide du processus de mise en œuvre dudit Protocole en Guinée, veuillez recevoir, Monsieur le Secrétaire Exécutif, l'expression de ma considération distinguée.

P. / LE MINISTRE / P.O.

Le Secrétaire Général


Yacine SOW

